

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1914

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1914 s'élève à . . . . .	fr. 32,248,400 »
Les crédits alloués pour 1913 montent à . . . . .	31,882,733 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 365,667 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

### A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1914 . . . . .	fr. 31,378,400 »
— 1913 . . . . .	30,099,400 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 1,279,000 »

### B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1914 . . . . .	fr. 870,000 »
— 1913 . . . . .	1,783,333 »
DIMINUTION. . . . .	913,333 »
Soit en plus pour l'exercice 1914. . . . .	fr. 365,667 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

## PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

---

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### ADMINISTRATION CENTRALE.

#### ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr. 857,000 »
— alloué pour 1913. . . . .	811,000 »
AUGMENTATION. . . . .	fr. 46,000 »

nécessaire pour accorder les augmentations normales de traitement et

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

pourvoir aux places dont la création est réclamée par le développement des services et notamment par celui de la protection de l'enfance.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	110,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		90,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	20,000	»

sollicitée afin de mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	18,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		15,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	3,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins.

## CHAPITRE II.

## ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de Cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	290,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		291,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	1,000	»

résultant de l'application des lois et des règlements concernant les traitements.

ART. 7. — *Cour de Cassation. — Matériel. — Indemnité au greffier pour le matériel du greffe.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	6,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		5,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	800	»

destinée à mettre le crédit à la hauteur des besoins.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	1,506,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		1,497,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	9,000	»

résultant de l'application des lois et règlements relatifs aux traitements et de la création de trois places de commis de parquet et d'employé de greffe.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	3,975,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		3,910,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	65,000	»

résultant de l'application des lois et règlements relatifs aux traitements et de la création d'une place de référendaire adjoint, de treize places de greffiers adjoints et de neuf places de commis de parquet et employés de greffe. Les places de greffier adjoint ont été nécessitées par l'organisation de la juridiction des enfants.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce.  
Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	33,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		30,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,000	»

occasionnée principalement par le fonctionnement de la nouvelle juridiction des enfants.

ART 12. — *Justice de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	2,433,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		2,425,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	8,000	»

résultant notamment de la création de cinq places d'employés de greffe directement rétribués par le Trésor public.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

## JUSTICE MILITAIRE.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	109,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		106,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,000	»

résultant de l'application des lois relatives aux traitements et de la création d'une place de greffier adjoint dans un conseil de guerre.

## CHAPITRE IV.

## FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, etc. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914. . . . .	fr.	2,700,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		2,400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	300,000	»

Bien que ce crédit soit non limitatif, il convient d'en relever le montant de manière à le mettre en rapport avec les prévisions basées sur l'allure des dépenses.

## CHAPITRE VI.

## PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 22. — *Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du Moniteur.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	400,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		375,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	25,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés, par suite de l'accroissement des impressions.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 23. — *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	175,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		150,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	25,000	»

Les dépenses de 1912 se montent à 164,500 francs; celles de 1913 atteindront 170,000 francs et l'on prévoit un nouvel accroissement des dépenses en 1914, notamment pour le papier.

## CHAPITRE VII.

## CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	317,400	»
— alloué pour 1913 . . . . .		318,200	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	800	»

résultant de l'application de la loi sur les traitements.

ART. 28. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	6,130,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		6,100,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	30,000	»

résultant de l'application de la loi sur les traitements et de la création de nouvelles places nécessitées par l'accroissement de la population.

## CHAPITRE VIII.

## BIENFAISANCE.

*Établissements de bienfaisance et d'aliénés.*

ART. 35. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents, etc. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	4,000,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		3,500,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	500,000	»

Même observation qu'à l'article 18.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 38. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	742,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		704,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	38,000	»

nécessitée par l'extension des cadres et l'application du nouveau barème des traitements.

La charge temporaire est destinée à payer l'indemnité allouée au spécialiste chargé de l'étude de la tuberculose dans les écoles de bienfaisance.

ART. 39. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	704,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		650,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	54,000	»

En 1912, le crédit proposé était de 900,000 francs. Au Budget de 1913, il a été réduit de 250,000 francs, somme transférée à l'article 41, crédit nouveau sur lequel s'imputent les frais d'entretien et d'éducation des enfants hospitalisés ailleurs que dans les écoles de bienfaisance, en exécution de la loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance.

Il est aujourd'hui reconnu que la réduction opérée au présent article était excessive; le crédit de l'exercice en cours laissera un découvert assez important.

ART. 40. — *Ecoles de bienfaisance de l'Etat. — Matériel, etc. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr:	392,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		330,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	62,000	»

La charge temporaire est destinée à l'achat de bétail pour reconstituer le cheptel des écoles de Ruysselede et Beernem, éprouvé par la tuberculose bovine. Le surplus de l'augmentation doit servir au remplacement du bétail abattu chaque année pour l'alimentation des élèves.

## NOTE PRÉLIMINAIRE

## CHAPITRE IX.

## PRISONS.

ART. 43. — *Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus, etc.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	1,325,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		1,300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	25,000	»

nécessité par le renchérissement du prix des denrées.

ART. 44. — *Salaires des détenus.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	235,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		215,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	20,000	»

nécessité par l'accroissement du travail des détenus.

ART. 45. — *Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	45,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	5,000	»

nécessité par l'augmentation du personnel et par la hausse du prix des tissus.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914 . . . . .	fr.	1,792,000	»
— alloué pour 1913 . . . . .		1,756,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	36,000	»

destinée aux augmentations réglementaires de traitement et à la création de huit places de surveillant, de médecin, d'aumônier et de commis.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 48. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1914. . . . .	fr.	38,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		37,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,000	»

Création d'une place d'aumônier adjoint à la prison de Forest.

ART. 49. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1914. . . . .	fr.	30,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		27,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,000	»

destinée à mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

## CHAPITRE XI.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.

ART. 54. — *Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos). (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1914. . . . .	fr.	22,000	»
— alloué pour 1913. . . . .		20,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,000	»

Bien que ce crédit soit non limité, il convient de le mettre plus en rapport avec le montant probable des dépenses.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 175,000 francs.

Une somme de 43,000 francs est destinée au parachèvement de la

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

prison d'Audenarde, qui sera occupée dans le courant de l'année prochaine.

On sait que la construction d'une nouvelle prison à Charleroi est décidée depuis quelques années, la prison actuelle étant insuffisante pour un arrondissement devenu aussi populeux. Les nouveaux locaux pourront recevoir environ 450 détenus.

Le coût total est estimé à 2 millions. Les frais préliminaires ont été payés et les terrains acquis sur les crédits alloués aux Budgets de 1911, 1912 et 1913. Une somme de 132,000 francs, comprise dans le crédit aujourd'hui demandé, est destinée à la construction des murs d'enceinte et d'une partie des fondations.

ART. 61 (ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux d'agrandissement entrepris dans les écoles de bienfaisance.

ART. 62 (ancien). — *Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Continuation des travaux.

ART. 63 (ancien). — *Construction d'une nouvelle église, etc., à Arlon.*

Crédit demandé : 65,000 francs.

D'après les prévisions actuelles, ce crédit, ajouté à celui de 200,000 francs alloué au Budget de 1913, permettra de couvrir le solde de la part de l'État dans les travaux de parachèvement et dans l'ameublement.

ART. 64 (ancien). — *Église des Saints-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire, etc.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Les clochers et les tours de l'église étant terminés, le libellé du crédit ne fait plus mention que de la chapelle funéraire dont la construction a été décidée en 1905. Le présent crédit est destiné aux travaux de parachèvement et de décoration de cette chapelle.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

ART. 65 (66 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges, etc.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

On prévoit que ce crédit permettra d'achever la mise en état de l'établissement. Il est utile de rappeler que celui-ci, conçu primitivement de manière à recevoir seulement 400 recluses, a été, par la suite, augmenté d'une section pour 120 filles mineures.

ART. 66 (67 ancien). — *Asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement, etc.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

L'extension entreprise à Tournai consiste en la construction de deux pavillons pour aliénés criminels ou dangereux, en remplacement d'anciennes installations qui étaient des plus défectueuses (voir la note préliminaire du Budget de 1910 sur l'article 67). Le présent crédit est destiné à la continuation des travaux.

A Mons, on attend un jugement d'expropriation pour entamer des travaux analogues.

ART. 67 (68 ancien). — *Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Il a été constaté, en 1911, que les locaux avaient un besoin urgent d'améliorations et de transformations. Des crédits ont été alloués à cette fin aux trois derniers Budgets; celui qui est aujourd'hui demandé permettra probablement d'achever les travaux, dont le coût total atteindra environ 60,000 francs.

(18)

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

**ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1914 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de trente et un millions trois cent septante-huit mille quatre cents francs . . . fr. 31,378,400 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de huit cent septante mille francs . . . 870,000 »

Soit ensemble à la somme de trente-deux millions deux cent quarante-huit mille quatre cents francs . . . fr. 32,248,400 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1913.

**ALBERT,**

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en op advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1914 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van één en dertig miljoen drie honderd acht en zeventig duizend vier honderd frank . . . fr. 31,378,400 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van acht honderd zeventig duizend frank . . . 870,000 »

Te zamen op de som van twee en dertig miljoen twee honderd acht en veertig duizend vier honderd frank . . . fr. 32,248,400 » overeenkomstig de, hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 15<sup>o</sup> October 1913.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

H. CARTON DE WIART.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1914.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	857,000 »	
3	Matériel . . . . .	110,000 »	1,015,000 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale . . . . .	9,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	13,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel . . . . .	290,000 »	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe. . . . .	6,000 »	
8	Cours d'appel. — Personnel . . . . .	1,506,000 »	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . . .	35,000 »	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel . . . . .	3,975,000 »	8,326,000 »
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . . .	35,000 »	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel . . . . .	2,433,000 »	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. . . . .	48,000 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE  
VOOR HET DIENSTJAAR 1914.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
<b>MIDDENBESTUUR.</b>			
1	Jaarwedge van den Minister . . . . .	21,000	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden . . . . .	857,000	
3	Materieel . . . . .	110,000	1,015,000
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gerangenissen . . . . .	9,000	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands . . . . .	18,000	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>RECHTERLIJKE MACHT</b>			
6	Hof van verbreking. — Personeel . . . . .	290,000	
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie . . . . .	6,000	
8	Hoven van beroep. — Personeel . . . . .	1,500,000	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies . . . . .	35,000	8,326,000
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel . . . . .	3,975,000	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies . . . . .	33,000	
12	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Personeel . . . . .	2,433,000	
13	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies . . . . .	48,000	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général. . . . .	44,000 »	165,000 »
15	Cour militaire. — Matériel . . . . .	2,000 »	
16	Conseils de guerre. — Personnel . . . . .	109,000 »	
17	Conseils de guerre. — Matériel . . . . .	8,000 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif) . . . . .	2,700,000 »	2,716,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels. . . . .	1,000 »	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires. . . . .	15,000 »	
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>PALAIS DE JUSTICE</b>			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. . . . .	80,000 »	80,000 »
<b>CHAPITRE VI.</b>			
<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.</b>			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> . . . . .	400,000 »	
25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . .	175,000 »	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
<b>KRIJSGERECHT.</b>			
14	Krijsgerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal . . . . .	44,000 *	165,000 *
15	Krijsgerechtshof. — Materieel . . . . .	2,000 *	
16	Krijgsraden. — Personeel . . . . .	109,000 *	
17	Krijgsraden. — Materieel . . . . .	8,000 *	
<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
<b>GERECHTSKOSTEN.</b>			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verrekenend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.) . . . . .	2,700,000 *	2,716,000 *
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen. . . . .	1,000 *	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen . . . . .	15,000 *	
<b>HOOFDSTUK V.</b>			
<b>PALEIZEN VAN JUSTITIE.</b>			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerichten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden. . . . .	80,000 *	80,000 *
<b>HOOFDSTUK VI.</b>			
<b>OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.</b>			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i> . . . . .	400,000 *	
25	Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Reknote Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken . . . . .	175,000 *	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel. (Les magistrats qui font partie des Commissions toucheront les indemnités de vacation et les frais de route et de séjour au même titre que les autres membres.)	12,000 •	600,000 •
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	12,000 •	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois . . . . .	10,000 •	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>CULTES.</b>			
27	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .	317,400 •	
28	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	6,150,000 •	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. . . . .	900,000 •	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel. . . . .	104,000 •	7,506,400 •
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . .	15,000 •	
32	Culte israélite. — Personnel . . . . .	51,000 •	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 •	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000 •	
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
<b>BIENFAISANCE.</b>			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	4,000,000 •	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel . . . . . (De magistraten, die van de Commissiën deel uitmaken, zullen vacatiegelden ontvangen en voor reis- en verblijfkosten vergoed worden zooals de overige leden.)	12,000 .	609,000 .
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen . . . . .	12,000 »	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten . . . . .	10,000 .	
<b>HOOFDSTUK VII.</b>			
<b>EEREDIENSTEN.</b>			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst . . . . .	517,400 »	7,506,400 .
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst . . . . .	6,150,000 »	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubilering van de kerken. . . . .	900,000 .	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel. . . . .	104,000 »	
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven . . . . .	15,000 .	
32	Israëlitische eeredienst — Personeel . . . . .	51,000 »	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven. . . . .	1,000 .	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd . . . . .	10,000 .	
<b>HOOFDSTUK VIII.</b>			
<b>WELDADIGHEID.</b>			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet). . . . .	4,000,000 »	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	200,000 »	
37	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . . . . .	15,000 »	
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.) . . . . .	742,000 »	6,655,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . . . .	701,000 »	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.) . . . . .	592,000 »	
41	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées. . . . .	600,000 »	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .	5,000 »	
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .	1,325,000 »	
44	Salaires des détenus. . . . .	235,000 »	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel . . . . .	45,000 »	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . . .	20,000 »	4,060,000 »
47	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	1,792,000 »	
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés. . . . .	58,000 »	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
36	Toelagen te verleen: 1 <sup>o</sup> als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 <sup>o</sup> tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog. . . . .	200,000	•
37	Reis- en verblijfskosten en vergoelingen van de opzieners der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten . . . . .	15,000	•
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten. ( <i>Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.</i> ) . . . . .	742,000	6,055,000 •
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen . . . . .	701,000	•
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen. ( <i>Inbegrepen eene som van 12,000 frank als tijdelijke last.</i> ) . . . . .	392,000	•
41	Onderhoud en opvoeding van de kinderen door den Minister van Justitie of door de rechterlijke overheid toevertrouwd aan privaatspersonen of aan openbare of private maatschappijen of instellingen van liefdadigheid of van onderwijs. . . . .	600,000	•
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid. . . . .	5,000	•
<b>HOOFDSTUK IX.</b>			
<b>GEVANGENISSEN.</b>			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren . . . . .	1,325,000	•
44	Werkloon der gevangenen . . . . .	235,000	•
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Vapening van het personeel. . . . .	45,000	•
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten . . . . .	20,000	4,060,000 •
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten. . . . .	1,792,000	•
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten. . . . .	58,000	•

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau . . . . .	50,000 »	
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsidés aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance	500,000 »	
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles . . . . .	275,000 »	
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>FRAIS DE POLICE.</b>			
52	Mesures de sûreté publique . . . . .	60,000 »	60,000 »
<b>CHAPITRE XI.</b>			
<b>TRAITEMENS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.</b>			
53	Traitemens temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	60,000 »	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	22,000 »	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	18,000 »	
56	Secours à des ministres des cultes . . . . .	50,000 »	171,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . .	51,000 »	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département . . . . .	10,000 »	
<b>CHAPITRE XII.</b>			
<b>DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
59	Subsidés à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	17,000 »	17,000 »
<b>TOTAL . . . . .</b>		<b>. . . . .</b>	<b>31,578,400 »</b>

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten . . . . .	30,000 •	
50	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij. Bescherming der minder-jarigen — Toelagen aan de magistraten voor de uitvoering der wet op de kinderbescherming . . . . .	500,000 •	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen. . . . .	275,000 •	
<b>HOOFDSTUK X.</b>			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid . . . . .	60,000 •	60,000 •
<b>HOOFDSTUK XI.</b>			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangelende diensten . . . . .	60,000 •	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1914 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.) . . . . .	22,000 •	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1914 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.) . . . . .	18,000 •	
56	Hulpverleening aan bedienaren der erediensten . . . . .	30,000 •	171,000 •
57	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, der onderscheidene van het Departement afhangelende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren . . . . .	51,000 •	
58	Te verleenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangelende diensten . . . . .	12,000 •	
<b>HOOFDSTUK XII.</b>			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
59	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechthaken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven. . . . .	17,000 •	17,000 •
TOTAAL . . . fr.			31,378,400 •

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE XIII.</b>			
<b>SERVICES DIVERS</b>			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement . . . . .	175,000 »	
61	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains.	170,000 »	
62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement . . . . .	200,000 »	
63	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église . . . . .	65,000 »	
64	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges . . . . .	50,000 »	870,000 »
65	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges — Installation du chauffage central et de l'éclairage électrique. — Ameublement . . . . .	100,000 »	
66	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels ou dangereux à l'asile de Tournai.	100,000 »	
67	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux . . . . .	10,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . .</b>			<b>32,248,400 »</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 15 octobre 1913.

**ALBERT.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*  
**H. CARTON DE WIART.**

*Le Ministre des Finances,*  
**M. LEVIE.**

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK XIII.</b>			
<b>VERSCHILLENDE DIENSTEN.</b>			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Oudenaarde en Charleroi. — Plans. — Aankoop van gronden. — Werken tot aanbouw en voltooiing. . . . .	175,000 »	
61	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aankoop van gronden	170,000 »	
62	Onze-Lieve-Vrouw-kerk van Laeken. — Voltooiing . . . . .	200,000 »	
65	Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorie in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen. — Meubilering van de kerk . . . . .	65,000 »	
64	Kerk der HH: Petrus en Paulus, te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen . . . . .	50,000 »	870,000 »
65	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen, te Brugge. — Inrichtingen van de middenverwarming en van elektrische verlichting. — Meubilering. . . . .	100,000 »	
66	Staatskrankzinnigengestichten te Doornik en te Bergen. — Aankoop van gronden. — Vergroting. — Bouwen van eene afdeling voor misdadige of gevaarlijke krankzinnigen in het gesticht van Doornik . . . . .	100,000 »	
67	Koninklijk gesticht te Meesen. — Verbetering der lokalen . . . . .	10,000 »	
<b>TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.</b>			<b>52,248,400 »</b>

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 15<sup>de</sup> October 1913.

**ALBERT.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,*

H. CARTON DE WIART.

*De Minister van Financiën,*

M. LEVIE.

(96)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1914

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>					
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>					
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>					
1	»	Traitement du Ministre . . . . .			
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :			
<i>Personnel.</i>					
			NOMBRE à chaque grade ou emploi.	TRAITEMENT ASSIGNÉ à chaque grade ou emploi.	MONTANT de la dépense.
			d'agents.	MINIMUM.      MAXIMUM.	
		Secrétaire général . . . . .	1	12,000      14,000	14,400
		Directeurs généraux . . . . .	8	10,000      12,000	90,600
		Inspecteurs généraux et directeurs (1) . . . . .	14	7,500      10,800	116,830
		Inspecteurs et chefs de division . . . . .	18	6,000      8,400	114,600
		Contrôleurs et chefs de bureau . . . . .	23	4,400      6,600	107,700
		Sous-chefs de bureau . . . . .	25	3,500      4,800	92,530
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	23	2,800      3,960	68,860
		— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	20	2,300      3,340	50,100
		— 3 <sup>e</sup> — . . . . .	19	1,600      2,640	35,500
		— expéditeur . . . . .	1	"      "	2,700
		— expéditionnaires . . . . .	7	1,400      2,640	10,950
		— classeurs . . . . .	8	1,400      2,640	15,130
		Huissier audiencier (2) . . . . .	1	2,000      2,800	(2) 3,560
		— de salle . . . . .	1	1,600      3,120	(2) 3,450
		Messagers . . . . .	15	1,200      2,640	22,600
		Concierges . . . . .	1	800      1,800	1,400
		Boutefeux . . . . .	7	1,100      1,940	8,600
		Nettoyeuses . . . . .	12	700      1,320	10,810
		Agents comptables des prisons détachés à l'admini- stration centrale . . . . .	3	"      "	15,700
		Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement . . . . .	"      "	"      "	23,800
		Emplois vacants et nouveaux, augmentations éven- tuelles, travaux extraordinaires et secours . . . . .	"      "	"      "	49,360
A REPORTER. . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
857,000	811,000	46,000	»	761,000	672,997 99	(1) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 5 de l'arrêté organique à un directeur.
878,000	832,000	46,000	»	782,000	693,997 99	(2) Traitement spécial.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.																																																			
		<i>Matériel.</i>																																																				
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. . . . .	fr. 55,000 »																																																			
5	b.	Éclairage et chauffage . . . . .	20,000 »																																																			
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles . . . . .	35,000 »																																																			
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale . . . . .																																																				
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .																																																				
		TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . .	fr.																																																			
 <b>CHAPITRE II.</b>  <b>ORDRE JUDICIAIRE.</b>  <i>COUR DE CASSATION. — Personnel.</i>																																																						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMÉRO d'agents.</th> <th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th> <th>MONTANT de la DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>16,600</td> <td>16,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>15,600</td> <td>15,600</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>11,250 à 12,150</td> <td>170,850</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>16,600</td> <td>16,600</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>12,000 à 12,600</td> <td>24,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>9,300</td> <td>9,300</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>4,500 à 6,000</td> <td>10,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,600</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>1,650 à 3,150</td> <td>7,100</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>1,900 à 2,400</td> <td>6,400</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>750</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>950</td> </tr> </tbody> </table>	NUMÉRO d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	1	16,600	16,600	1	15,600	15,600	15	11,250 à 12,150	170,850	1	16,600	16,600	2	12,000 à 12,600	24,600	1	9,300	9,300	2	4,500 à 6,000	10,500	1	4,500	4,500	1	5,600	5,600	3	1,650 à 3,150	7,100	5	1,900 à 2,400	6,400	6	750	4,500	»	»	200	»	»	300	»	»	400	»	»	950
NUMÉRO d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.																																																				
1	16,600	16,600																																																				
1	15,600	15,600																																																				
15	11,250 à 12,150	170,850																																																				
1	16,600	16,600																																																				
2	12,000 à 12,600	24,600																																																				
1	9,300	9,300																																																				
2	4,500 à 6,000	10,500																																																				
1	4,500	4,500																																																				
1	5,600	5,600																																																				
3	1,650 à 3,150	7,100																																																				
5	1,900 à 2,400	6,400																																																				
6	750	4,500																																																				
»	»	200																																																				
»	»	300																																																				
»	»	400																																																				
»	»	950																																																				
6	»	Premier président . . . . .																																																				
		Président de chambre . . . . .																																																				
		Conseillers . . . . .																																																				
		Procureur général . . . . .																																																				
		Avocats généraux. . . . .																																																				
		Greffier en chef . . . . .																																																				
		Greffiers adjoints. . . . .																																																				
		Secrétaire du parquet . . . . .																																																				
		Commis — . . . . .																																																				
		Employés du greffe : traitements fixes . . . . .																																																				
		Messagers . . . . .																																																				
		Huissiers audienciers . . . . .																																																				
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales. . . . .																																																				
		Indemnité pour le service du cabinet du premier président. . . . .																																																				
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe . . . . .																																																				
		Augmentations de traitements . . . . .																																																				
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>																																																				
7	»	La Cour. . . . .																																																				
		Le parquet . . . . .																																																				
		Dépenses éventuelles. . . . .																																																				
		Indemnités pour le matériel de greffe . . . . .																																																				
		A REPORTER. . . . .	fr.																																																			

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
878,000	852,000	46,000	»	782,000	695,997 99	
110,000	90,000	20,000	»	154,700	95,851 82	
9,000	9,000	»	»	12,500	10,586 04	
18,000	15,000	3,000	»	21,700	16,048 50	
1,015,000	946,000	69,000	»	950,900	816,284 15	
AUGMENTATION. . fr.		69,000				
290,000	291,000	»	1,000	281,000	288,045 95	
6,000	5,200	800	»	6,000	5,531 35	
296,000	296,200	800	1,000	287,000	293,575 28	

RUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . . fr.	
		<b>COURS D'APPEL. — Personnel.</b>		
			<b>NUMÉRO d'agents.</b>	<b>APPOINTEMENTS PAR AN.</b>
				<b>MONTANT de la DÉPENSE.</b>
		Premiers présidents . . . . .	3	13,350 à 13,950 41,250
		Présidents de chambre . . . . .	15	10,300 à 11,200 138,500
		Conseillers . . . . .	84	8,100 à 10,250 762,150
		Procureurs généraux . . . . .	3	13,350 à 15,950 40,650
		Premiers avocats généraux . . . . .	3	10,300 à 10,900 51,800
		Deuxièmes avocats généraux . . . . .	15	8,900 à 9,800 121,500
		Substituts des procureurs généraux . . . . .	7	7,600 à 8,200 54,100
		Greffiers en chef . . . . .	3	8,500 à 9,900 27,700
		Greffiers adjoints . . . . .	24	4,000 à 7,000 135,100
		Secrétaires des parquets . . . . .	3	4,800 à 5,800 15,800
		Commis chefs des parquets . . . . .	4	5,700 à 4,700 17,400
		Commis des parquets . . . . .	18	1,600 à 5,400 41,200
		Employés des greffes } traitements fixes . . . . .	14	200 à 2,800 21,700
			} émoluments et salaires . . . . .	»
		Messagers . . . . .		14
		Concierges . . . . .	2	1,600 à 1,700 3,500
		Huissiers audienciers . . . . .	12	700 8,400
		Surveillant . . . . .	1	1,800 1,800
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales . . . . .	»	» 5,000
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier . . . . .	»	» 300
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe . . . . .	»	» 500
		Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents . . . . .	»	» 3,950
		Augmentations de traitements . . . . .	»	» 5,000
				1,514,000
		A déduire pour vacances de places . . . . .		8,000
				1,506,000
		<b>Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.</b>		
		Cour d'appel de Bruxelles . . . . .		12,500
		— de Gand . . . . .		8,000
		— de Liège . . . . .		8,900
		Dépenses éventuelles . . . . .		2,600
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.		
		Indemnités pour le matériel des greffes . . . . .		3,000
				A RECITER . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
296,000	296,200	800	1,000	287,000	293,375 28	
1,506,000	1,497,000	9,000	»	1,466,500	1,470,446 49	
33,000	33,000	»	»	33,900	33,646 14	
1,837,000	1,828,200	9,800	1,000	1,789,400	1,797,467 91	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>				
		Tribunaux de première instance.				
		1 <sup>re</sup> CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège, Anvers et Charleroi.</i> <i>Personnel.</i>				
	a.	Présidents . . . . .	5	9200 à 10300	48,200	
		Vice-présidents . . . . .	24	7100 à 8600	179,700	
		Juges d'instruction . . . . .	28	6250 à 7450	188,650	
		Juges . . . . .	63	5000 à 6800	549,150	
		Procureurs du Roi . . . . .	5	8600 à 10100	46,400	
		Substituts . . . . .	45	5000 à 5600	234,100	
		Greffiers . . . . .	5	8400 à 9600	46,050	1,548,900
		Greffiers adjoints. . . . .	76	5200 à 5500	298,250	
		Secrétaires des parquets. . . . .	5	4300 à 6100	25,100	
		Commis chefs des parquets . . . . .	12	5000 à 4400	43,400	
		Commis des parquets . . . . .	44	1200 à 5400	75,900	
		Huissiers audienciers . . . . .	35	400	14,000	
		2 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai,</i> <i>Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles,</i> <i>Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>				
	b.	Présidents . . . . .	15	7200 à 9400	126,400	
		Vice-présidents . . . . .	14	6100 à 7600	91,900	
		Juges d'instruction . . . . .	26	5250 à 6450	146,400	
		Juges . . . . .	55	4500 à 6750	282,050	
		Procureurs du Roi . . . . .	15	7600 à 8500	118,100	
		Substituts . . . . .	34	4300 à 5100	157,600	
		Greffiers . . . . .	15	6900 à 8400	114,100	1,465,150
		Greffiers adjoints. . . . .	66	3000 à 5100	240,200	
		Secrétaires des parquets. . . . .	15	3600 à 5700	69,600	
		Commis chefs des parquets . . . . .	4	4000 à 4400	16,400	
		Commis des parquets . . . . .	40	1200 à 5600	86,500	
		Huissiers audienciers . . . . .	55	300	13,900	
		3 <sup>e</sup> CLASSE. — <i>Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau,</i> <i>Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>				
	c.	Présidents . . . . .	6	6700 à 7800	44,200	
		Juges d'instruction . . . . .	6	5050 à 6550	34,750	
		Juges . . . . .	12	4000 à 5350	57,600	
		Procureurs du Roi . . . . .	6	6600 à 8000	44,100	
40		Substituts . . . . .	6	4000 à 4900	26,400	
		Greffiers . . . . .	6	4800 à 6600	34,250	318,600
		Greffiers adjoints. . . . .	10	2800 à 4000	34,200	
		Secrétaires des parquets . . . . .	6	5200 à 4400	24,500	
		Commis des parquets . . . . .	9	1200 à 2800	16,400	
		Huissiers audienciers . . . . .	12	200	2,400	
		A REPORTER. . . . . fr.				3,332,650

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,857,000	1,828,200	9,800	1,000	1,789,400	1,797,467 91	
3,975,000	3,910,000	65,000	"	3,827,000	3,668,559 21	
5,812,000	5,738,200	74,800	1,000	5,616,400	5,466,027 12	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,812,000	5,738,200	74,800	1,000	5,616,400	5,466,027 12	
33,000	50,000	5,000	,	52,700	29,483 43	
5,845,000	5,768,200	77,800	1,000	5,649,100	5,495,510 55	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — <i>Personnel.</i>				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Juges de justices de paix de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	24	7000 à 9000	192,300	1,365,600
		— — 2 <sup>e</sup> — . . . . . (1)	41	6000 à 9200	301,000	
		— — 3 <sup>e</sup> — . . . . . (2)	87	5000 à 7200	518,200	
		— — 4 <sup>e</sup> — . . . . . (3)	71	4000 à 6500	354,100	
		Greffiers de justices de paix de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	24	4900 à 6600	138,500	919,900
		— — 2 <sup>e</sup> — . . . . . (4)	41	3800 à 6400	195,500	
		— — 3 <sup>e</sup> — . . . . .	87	3000 à 4300	526,300	
		— — 4 <sup>e</sup> — . . . . . (5)	71	2200 à 3950	202,600	
		Greffiers adjoints de justice de paix . . . . .	21	2800 à 3000	59,000	156,450
		Employés des greffes . . . . .	97	1200 à 2500	136,450	
		} Traitements . . . . .			20,000	550
		} Salaires . . . . .				
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe . . . . .				6,500
		Augmentations de traitements . . . . .				2,449,000
		A déduire pour vacances de places . . . . .				16,000
						2,453,000
12	»					
13	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . . .				
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i> — <i>Indemnités pour le service</i> <i>du secrétariat de l'auditeur général.</i>				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	
		Président . . . . .	1	10,300	10,300	
		Auditeur général . . . . .	1	11,100	11,100	
		Substitut de l'auditeur général . . . . .	1	7,725	7,725	
		Greffier . . . . .	1	5,200	5,200	
		Id. adjoint . . . . .	1	3,300	3,300	
		Messagers . . . . .	2	2000 à 2400	4,400	
		Augmentations de traitements . . . . .			975	
		Indemnités pour le service de l'auditorat général . . . . .			1,000	
14	»					
15	»	Cour militaire. — Matériel . . . . .				
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,845,000	3,768,200	77,800	1,000	5,649,100	5,495,510 55	
2,435,000	2,425,000	8,000	»	2,323,500	2,208,251 65	(1) 4 titulaires jouissent à titre personne du traitement de la 1 <sup>re</sup> classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 <sup>e</sup> classe. (Id.) (3) 3 titulaires jouissent, etc., de la 3 <sup>e</sup> classe. (Id.) (4) 8 titulaires jouissent, etc., de la 1 <sup>re</sup> classe. (Id.) (5) 3 titulaires jouissent, etc., de la 3 <sup>e</sup> classe. (Id.)
48,000	48,000	»	»	48,000	44,150 38	
8,326,000	8,241,200	85,800	1,000	8,020,600	7,744,892 58	
AUGMENTATION. fr.		84,800				
44,000	44,000	»	»	42,100	41,976 63	
2,000	2,000	»	»	2,900	1,615 19	
46,000	46,000	»	»	45,000	43,591 82	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . . fr.
		<b>CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.</b>		
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.
				MONIANT de la dépense.
16	"	Auditeurs militaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	7400 à 7700 15,100
		Substituts . . . . .	2	4000 à 4300 8,300
		Auditeurs militaires de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	3	6100 à 7300 21,050
		Substituts . . . . .	2	4000 à 4725 8,725
		Auditeurs militaires de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	4500 à 6800 11,500
		Greffiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	3800 à 4050 7,850
		Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	3	3600 à 5825 11,025
		Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	2	5400 à 5650 7,050
		Greffiers adjoints de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2200 à 2500 4,700
		Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	2	1800 à 2000 3,800
		Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	"	" "
		Employés dans les auditorats . . . . .	2	2800 à 3200 6,000
		Messagers . . . . .	2	1,500 3,000
		Huissiers . . . . .	"	" 200
		Indemnités et augmentations de traitement . . . . .	"	" 900
17	"	Conseils de guerre. — Matériel . . . . .		
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		
		<b>CHAPITRE IV.</b>		
		<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>		
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion ( <i>Crédit non limitatif</i> ) :		
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires . . . . .		2,650,000 "
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique . . . . .		50,000 "
19	"	Traitements des exécutés des arrêtés criminels . . . . .		
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.		

## DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1912.	DEPENSES <i>de</i> L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
46,000	46,000	»	»	45,000	45,591 82	
109,000	106,000	3,000	»	106,000	105,452 26	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,720 02	
165,000	160,000	5,000	»	159,000	156,744 10	
AUGMENTATION. . fr.		3,000				
2,700,000	2,400,000	300,000	»	2,400,000	2,851,784 88	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	12,941 06	
2,716,000	2,416,000	300,000	»	2,416,000	2,865,725 90	
AUGMENTATION. . fr.		300,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
<b>CHAPITRE V.</b>																							
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>																							
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre . . . . .																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.																					
<b>CHAPITRE VI.</b>																							
<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.</b>																							
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 20%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur . . . . .</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="6" style="vertical-align: middle;">} 24,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité. . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable. . . . .</td> <td style="text-align: right;">6,500 »</td> </tr> <tr> <td>2 Commis. . . . .</td> <td style="text-align: right;">5,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse. . . . .</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">} 376,000 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers. . . . .</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur . . . . .	8,000 »	} 24,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité. . . . .	1,000 »	1 Secrétaire comptable. . . . .	6,500 »	2 Commis. . . . .	5,500 »	1 Concierge . . . . .	1,200 »	1 Nettoyeuse. . . . .	800 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités . . . . .	1,200 »	} 376,000 »	Personnel des ateliers. . . . .	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur . . . . .	8,000 »	} 24,000 »																					
1 Contrôleur de la comptabilité. . . . .	1,000 »																						
1 Secrétaire comptable. . . . .	6,500 »																						
2 Commis. . . . .	5,500 »																						
1 Concierge . . . . .	1,200 »																						
1 Nettoyeuse. . . . .	800 »																						
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités . . . . .	1,200 »	} 376,000 »																					
Personnel des ateliers. . . . .																							
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . .																					
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel . . . . .																					
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique . . . . .																					
26	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois. . . . .																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.																					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	156,622 20	79,952 50	
80,000	80,000	»	»	156,622 20	79,952 50	
400,000	375,000	25,000	»	378,600	346,649 15	
175,000	150,000	25,000	»	164,500	147,996 82	
12,000	12,000	»	»	12,600	5,760 25	
12,000	12,000	»	»	12,000	11,991 55	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,511 96	
609,000	559,000	50,000	»	577,700	518,709 49	
AUGMENTATION . fr.		50,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE VII.</b>					
<b>CULTES.</b>					
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :			
		<b>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</b>	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Archevêque . . . . .	1	21,000 »	21,000 »
		Évêques . . . . .	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 .
		Secrétaires d'archevêché . . . . .	3	4,500 »	4,500 »
		— d'évêché . . . . .	10	4,000 »	40,000 »
		Vicaires généraux . . . . .	4	4,500 »	18,000 »
		— — . . . . .	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines . . . . .	31	2,400 »	74,400 »
		— . . . . .	21	2,000 »	42,000 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :			
		<b>CLERGÉ INFÉRIEUR.</b>	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	151	2,100 »	517,100 »
		Curés de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	35	1,800 »	63,000 »
		— — . . . . .	27	1,600 »	43,200 »
		— — . . . . .	57	1,400 »	51,800 »
		Desservants . . . . .	833	1,400 »	1,166,200 »
		— . . . . .	931	1,200 »	1,117,200 »
		— . . . . .	1,350	1,000 »	1,350,000 »
		Chapelains . . . . .	4	1,000 »	4,000 »
		— . . . . .	41	900 »	36,900 »
		— . . . . .	123	800 »	98,400 »
		Vicaires . . . . .	10	1,000 »	10,000 »
		— . . . . .	1,020	900 »	918,000 »
		— . . . . .	1,166	800 »	932,800 »
		Places restant à créer en 1913. . . . .	»	»	50,000 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités.			
		— Places nouvelles à créer en 1914. . . . .	»	»	69,400 »
					6,188,000 »
		A déduire pour vacances de places . . . . .	»	»	58,000 »
					6,130,000 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . . . .			
A REPORTER. . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
317,400	318,200	.	800	519,000	517,255 35	
6,130,000	6,100,000	30,000	.	6,050,000	6,018,999 79	
900,000	900,000	.	.	1,400,000	900,000 .	
7,347,400	7,318,200	50,000	800	7,789,000	7,234,255 12	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
50	>	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs . . . . .	7	4,000 »	28,000 »
		— . . . . .	1	3,951 20	3,951 20
		— . . . . .	1	3,528 »	3,528 »
		— . . . . .	1	3,400 »	3,400 »
		— . . . . .	1	3,000 »	5,000 »
		— . . . . .	2	2,900 »	5,800 »
		— . . . . .	1	2,500 »	2,500 »
		— . . . . .	5	2,400 »	12,000 »
		— . . . . .	5	2,280 »	11,400 »
		— . . . . .	2	2,000 »	4,000 »
		— . . . . .	1	1,900 »	1,900 »
		— . . . . .	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre . . . . .	1	1,008 »	1,008 »
		— . . . . .	1	762 »	762 »
		— . . . . .	3	480 »	1,440 »
		Sacristain . . . . .	1	504 »	504 »
		Marguilliers. . . . .	2	258 »	516 »
		— . . . . .	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements . . . . .	»	»	10,842 80
31	>	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .			
32	>	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin . . . . .	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins . . . . .	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants . . . . .	2	2,125 »	4,250 »
		— — . . . . .	1	2,100 »	2,100 »
		— — . . . . .	3	1,500 »	4,500 »
		— — . . . . .	2	1,400 »	2,800 »
		— — . . . . .	1	1,300 »	1,300 »
		— — . . . . .	1	1,200 »	1,200 »
		— — . . . . .	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire. . . . .	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements. . . . .	»	»	2,958 »
33	>	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .			
34	>	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.					

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,347,400	7,318,200	30,000	800	7,769,000	7,234,233 12	
104,000	104,000	"	"	94,000	92,468 28	
13,000	13,000	"	"	13,000	10,185 40	
31,000	31,000	"	"	28,200	24,342 >	
4,000	4,000	"	"	1,000	1,000 >	
10,000	10,000	"	"	"	8,275 56	
7,506,400	7,477,200	30,000	800	7,905,200	7,370,504 36	
AUGMENTATION . fr.		29,200				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
<b>BIENFAISANCE.</b>				
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
35	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. ( <i>Crédit non limitatif.</i> )		
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.		
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.		
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements. ( <i>Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.</i> )		
PERSONNEL.				
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS minimum. maximum.	TOTAL des traitements.
		4	5,000 7,500	24,600
		1	1,200	1,200
		3	3,000 4,500	12,900
		3	3,100 4,200	10,525
		1	" "	5,100
		5	2,600 3,550	15,650
		1	1,800 2,200	2,200
		5	2,400 2,800	14,000
		1	" "	600
		30	1,200 5,000	74,450
		5	2,800 5,900	17,655
		5	1,600 3,200	11,600
		11	2,500 3,000	31,400
		6	1,700 2,400	12,150
		6	1,300 1,600	8,750
		3	1,200	41,700
		10	800	
		43	700	
		6	2,200 2,800	13,620
			1,850 2,300	"
		148	1,200 2,000	243,925
		4	1,700 3,000	9,900
		13	1,250 3,000	25,600
		1	" "	3,750
		"	" "	700
		"	" "	850
		"	" "	1,425
		"	" "	2,150
		"	" "	16,700
		"	" "	600
		"	" "	3,000
		"	" "	87,250
		"	" "	13,550
		"	" "	7,550
		"	" "	14,650
		"	" "	12,100
		"	" "	2,200
A REPORTER.				fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
4,000,000	3,500,000	500,000	»	5,500,000 »	4,719,721 49	
200,000	200,000	»	»	200,000 »	150,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000 »	15,000 »	
742,000	704,000	38,000	»	711,100 »	656,719 31	
4,957,000	4,419,000	538,000	»	4,426,100 »	5,641,440 80	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			REPORT. . . . . fr.		
59	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . . . .			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles :			
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. —			
		Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . . fr. 108,000 »			
	b.	Dépenses relatives aux bâtimens, aux immeubles et au domaine agricole. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.) . . . . . 284,000 »			
	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État. (Pour mémoire.) . . . . .			
41	»	Entretien et éducation des enfans confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées . . . . .			
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .			
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		
CHAPITRE IX.					
PRISONS.					
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .			
44	»	Salaires des détenus . . . . .			
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillans. — Armement du personnel . . . . .			
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .			
47	»	Traitemens des fonctionnaires et employés :			
<i>Personnel.</i>					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENS.		TOTAL des traitemens.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des commissions administratives . . . . .		3	2,000	3,000	(*) 9,600 »
Secrétaire de la commission centrale d'examen . . . . .		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs . . . . .		29	3,250	7,000	140,300 »
— adjoints . . . . .		9	3,250	5,000	41,000 »
Aumôniers catholiques . . . . .		29	700	2,800	56,500 »
— adjoints . . . . .		6	1,800	2,200	(*) 16,100 »
— protestans et israélites. . . . .		36	240	500	10,100 »
Médecins . . . . .		27	700	2,800	45,900 »
— adjoints . . . . .		7	1,000	2,200	13,900 »
— aliénistes . . . . .		2	2,000	3,000	4,500 »
Pharmaciens . . . . .		5	2,500	4,000	9,800 »
Instituteurs . . . . .		17	1,800	2,800	42,900 »
— adjoints . . . . .		5	1,800	2,200	10,000 »
Commis-chefs . . . . .		5	3,200	3,500	(*) 17,600 »
					A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,957,000	4,419,000	538,000	»	4,426,100	5,541,440 80	
704,000	650,000	54,000	»	890,000	891,198 74	
592,000	530,000	62,000	»	552,000	525,045 02	
»	»	»	»	153,000	70,000 »	
600,000	600,000	»	»	»	»	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,000 04	
6,655,000	6,004,000	651,000	»	5,806,100	6,828,684 60	
AUGMENTATION. . fr.		651,000				
1,325,000	1,500,000	25,000	»	1,522,428 71	1,972,552 56	
255,000	215,000	20,000	»	240,200	225,290 81	
45,000	40,000	5,000	»	45,000	44,850 69	
20,000	20,000	»	»	25,100	24,453 66	
1,625,000	1,575,000	50,000	»	1,832,728 71	1,566,907 72	

(\*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
					REPORT. . . . . fr.	
		<i>Personnel (suite).</i>				
		Comptables des prisons de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	7	5,000	5,500	(*) 26,300 »
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	20	2,700	5,000	59,400 »
		— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	26	2,000	2,500	62,500 »
		— de 2 <sup>e</sup> — (comptables). . . . .	28	1,700	2,000	(*) 58,600 »
		— de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	21	1,400	1,600	27,200 »
		Magasiniers . . . . .	5	1,700	2,000	(*) 11,000 »
		Commis-surnuméraires . . . . .	18	300	600	5,400 »
		Surveillantes religieuses (traitement et indemnités pour la contribution personnelle) . . . . .	87	800	800	70,400 »
		Surveillantes laïques . . . . .	3	1,000	1,000	5,000 »
		Surveillants de travaux . . . . .	12	1,800	2,500	29,100 »
		Chefs-surveillants . . . . .	18	2,000	2,600	45,400 »
		Surveillants principaux . . . . .	32	1,850	1,850	59,200 »
		Surveillants de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe. . . . .	456	1,500	1,700	750,400 »
		Aides-surveillants (école) . . . . .	52	1,100	1,500	40,900 »
		Commissionnaires et barbiers . . . . .	4	800	1,200	(*) 4,900 »
		Maitres de musique et de gymnastique . . . . .	2	600	600	1,200 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes . . . . .	68	60	400	10,800 »
		Chevrons aux surveillants (904) . . . . .	»	50	500	45,200 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.). . . . .	»	»	»	3,800 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants . . . . .	»	»	»	20,100 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants . . . . .	»	»	»	25,500 »
		Création de places . . . . .	»	»	»	12,500 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés . . . . .				
49	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .				
50	»	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance. Publication, par les soins du Département, de la « Revue de la protection de l'enfance » . . . . .				
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles . . . . .				
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . .				fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,625,000	1,575,000	50,000	»	1,652,728 71	1,586,907 72	
1,792,000	1,756,000	36,000	»	1,749,900 »	1,639,313 22	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
38,000	57,000	1,000	»	36,300 »	28,658 33	
30,000	27,000	3,000	»	34,816 49	26,400 »	
500,000	300,000	»	»	55,000 »	54,999 67	
275,000	275,000	»	»	187,313 45	199,700 »	
4,060,000	3,970,000	90,000	»	3,696,988 65	3,515,978 94	
AUGMENTATION. . fr.		90,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>FRAIS DE POLICE.</b>		
52	»	Mesures de sûreté publique. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.</b>		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1914 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
56	»	Secours à des ministres des cultes . . . . .
Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :		
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr. 42,000 »
	b.	Aux employés de l'administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles . . . . . 7,000 »
57	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles . . . . . 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles . . . . . 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1915.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	61,200 »	62,559 98	
22,000	20,000	2,000	»	20,000 »	24,515 58	
18,000	18,000	»	»	16,000 »	22,072 80	
30,000	30,000	»	»	30,000 »	30,000 »	
51,000	51,000	»	»	31,000 »	28,769 »	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	10,000 »	
171,000	169,000	2,000	»	168,200 »	177,715 56	
AUGMENTATION. . fr.		2,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains. — Travaux de construction et de parachèvement . . . . .
61	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains . . . . .
62	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement . . . . .
65	»	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église . . . . .
64	»	Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges . . . . .
»	»	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort. (Pour mémoire) . . . . .
65	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges. — Installation du chauffage central et de l'éclairage électrique. — Ameublement . . . . .
66	»	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Achat de terrains. — Agrandissement. — Construction d'une section pour aliénés criminels ou dangereux à l'asile de Tournai . . . . .
67	»	Institution royale de Messines. — Amélioration des locaux . . . . .
»	»	École de bienfaisance de l'État pour filles, à Namur. — Travaux de construction. (Pour mémoire) . . . . .
»	»	Subside à la ville d'Anvers pour la construction d'une annexe au Palais de Justice destinée à la justice militaire, aux justices de paix et au conseil de prud'hommes. (Pour mémoire.) . . . . .
»	»	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels. (Pour mémoire.) . . . . .
»	»	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Achat de terrain. — Construction d'une section pour aliénés criminels. (Pour mémoire.) . . . . .
»	»	Asile d'aliénés de l'État, à Mons. — Transformation des locaux. (Pour mémoire). . . . .
»	»	Subside à la province de la Flandre orientale pour la reconstruction du séminaire de Gand. (Pour mémoire.) . . . . .
»	»	Tables décennales de l'état civil. (Pour mémoire.) . . . . .
»	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour la construction, la restauration et l'ameublement d'édifices servant aux cultes, y compris les tours mixtes. (Pour mémoire.) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,000	17,000	»	»	27,000	15,926 57	
17,000	17,000	»	»	27,000	15,926 57	
173,000	100,000	73,000	»	445,900	144,435 23	
170,000	170,000	»	»	225,000	178,884 50	
200,000	400,000	»	200,000	268,000	51,313 89	
63,000	200,000	»	135,000	233,000	210,000 »	
50,000	40,000	10,000	»	56,000	3,320 07	
»	100,000	»	100,000	50,000	50,000 »	
100,000	200,000	»	100,000	225,000	190,450 21	
100,000	200,000	»	100,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	25,000	25,000 »	
»	50,000	»	50,000	51,100	»	
»	250,000	»	250,000	»	»	
»	»	»	»	»	176,405 96	
»	»	»	»	201,050	»	
»	»	»	»	»	11,432 08	
»	63,333	»	63,333	60,000	60,000 »	
»	»	»	»	»	99,016 95	
»	»	»	»	»	500,000 »	
870,000	1,783,333	83,000	998,333	1,820,050	1,700,258 89	
DIMINUTION . . fr.		913,333				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

NUMÉROS des articles.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<h1>Recapitulation</h1>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Ordre judiciaire . . . . .
III.	Justice militaire . . . . .
IV.	Frais de justice . . . . .
V.	Palais de justice . . . . .
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys. . . . .
VII.	Cultes . . . . .
VIII.	Bienfaisance . . . . .
IX.	Prisons . . . . .
X.	Frais de police . . . . .
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours . . . . .
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues. . . . .
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
XIII.	Services divers . . . . .
ENSEMBLE. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1914	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1913.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1911	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,013,000	946,000	69,000	»	950,900	816,284 15	
8,526,000	8,241,200	84,800	»	8,020,600	7,744,892 58	
165,000	160,000	5,000	»	159,000	136,744 10	
2,716,000	2,416,000	300,000	»	2,416,000	2,865,725 90	
80,000	80,000	»	»	156,622 20	79,952 50	
609,000	559,000	50,000	»	577,700	518,709 49	
7,506,400	7,477,200	29,200	»	7,905,200	7,370,504 56	
6,655,000	6,004,000	651,000	»	5,806,100	6,828,684 60	
4,060,000	3,970,000	90,000	»	3,696,058 65	3,515,978 94	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
171,000	169,000	2,000	»	168,200	177,715 36	
17,000	17,000	»	»	27,000	15,926 57	
870,000	1,783,355	»	915,355	1,820,050	1,700 258 89	
32,248,400	31,882,735	1,279,000	913,355	31,763,450 85	31,854,357 44	
AUGMENTATION . . . fr.		365,667				

69)